

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1964)

Rubrik: Services spécialisés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du développement de cette Société nationale et de ses activités multiples, particulièrement dans le domaine de la santé publique. A son tour, il a exposé à ses hôtes, ainsi qu'aux dirigeants de sections locales, les tâches principales du CICR dans le monde d'aujourd'hui. Le président s'est rendu à Skoplje, où la Croix-Rouge accomplit une si importante action de secours lors de la récente catastrophe. M. Boissier a également rendu visite aux Croix-Rouges des républiques fédérées de Serbie, Slovénie et Macédoine. Pendant son séjour à Belgrade, il s'est entretenu avec des membres du gouvernement et du parlement, ainsi qu'avec des personnalités universitaires particulièrement intéressées au droit humanitaire.

A la fin de l'année, M. H. G. Beckh, délégué, s'est également arrêté en Yougoslavie, où il rencontra les dirigeants de la Croix-Rouge yougoslave. A Belgrade, il s'est aussi entretenu avec M. Popović, chef du département pour l'exécution des peines au secrétariat d'Etat à l'intérieur, qui lui a annoncé que le CICR serait autorisé à procéder, dans l'été 1965, à de nouvelles visites de prisons yougoslaves.

Vatican

Un délégué du CICR, M. Beckh, a été reçu en audience privée par le Souverain pontife, qui a témoigné son intérêt pour la question des regroupements de familles et le problème des visites familiales à Berlin.

6. SERVICES SPÉCIALISÉS

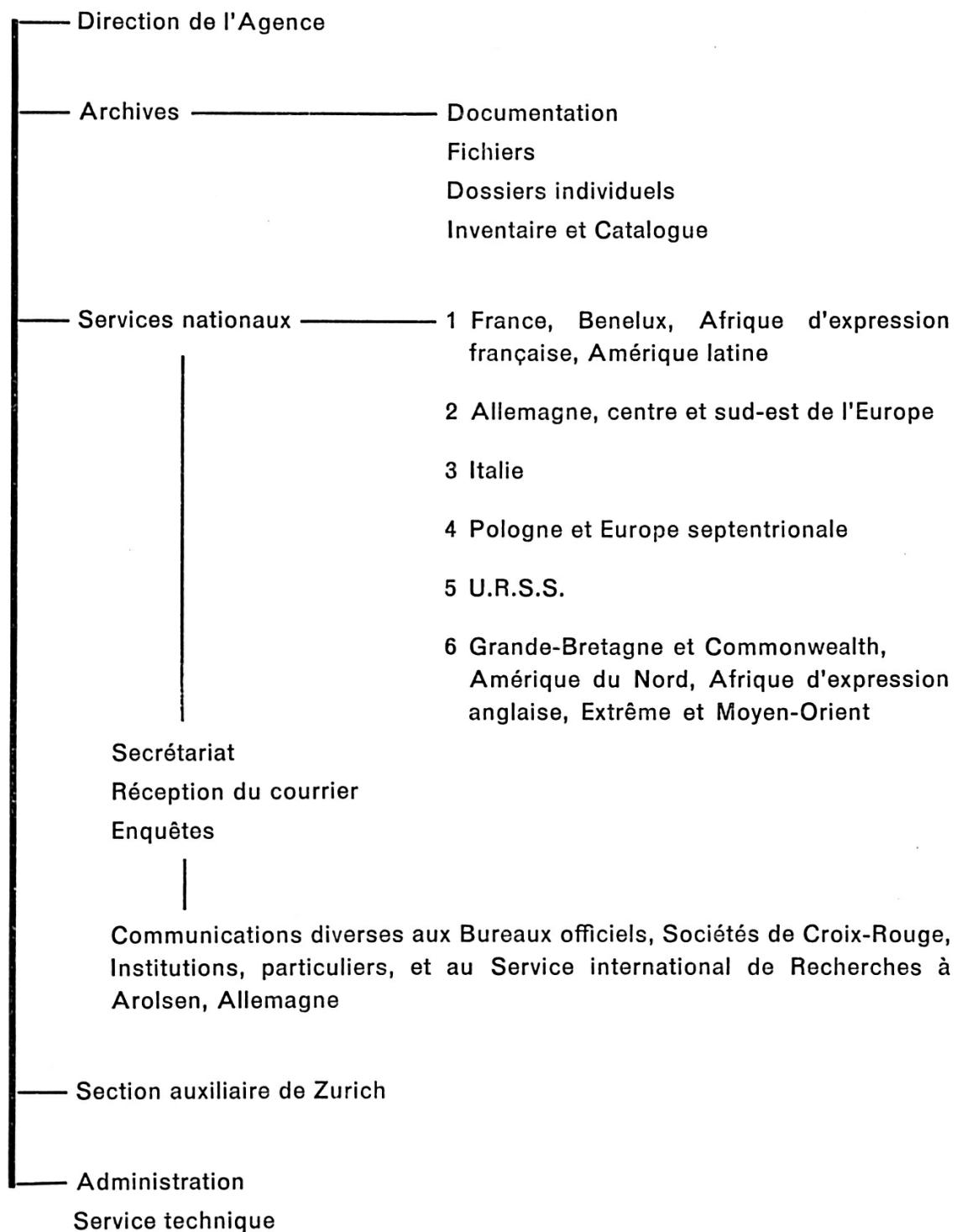
Agence centrale de recherches (Genève)

Près de vingt ans après la fin de la guerre, l'activité de l'Agence centrale de recherches, précédemment dénommée Agence centrale des prisonniers de guerre, ne flétrit pas. Au contraire, cet important service du CICR a reçu, en 1964, 61.449 demandes et communications diverses (47.512 en 1963) et a expédié un courrier comprenant 60.987 plis (50.300).

Cette activité, que l'Agence assume en relation avec tous les conflits ou leurs séquelles, revêt une portée humanitaire considérable, car, par suite de la destruction de nombreuses archives dans

L'Agence centrale de Recherches

AU SIÈGE DU C.I.C.R. A GENÈVE



les pays frappés par la guerre, les fichiers de Genève sont souvent l'unique source de renseignements à la disposition d'anciens prisonniers de guerre ou autres victimes des hostilités. Elle a déjà apporté du réconfort à des millions d'êtres humains, si l'on en juge par les chiffres suivants : pour 1939-1945 seulement, l'Agence a classé 36 millions de fiches, qui représentent environ 15 millions de cas individuels.

En 1964, ce fichier de la deuxième guerre mondiale, loin de perdre son actualité, a été mis à contribution dans une mesure plus large encore que les années précédentes. En effet, nombreux sont ceux qui, parmi les anciens combattants, approchent maintenant de l'âge de la retraite et qui, pour améliorer les pensions auxquelles ils ont droit, tiennent à faire la preuve qu'ils furent prisonniers de guerre ou internés civils. Sur leur demande, l'Agence établit alors des attestations de captivité. En 1964, elle en a délivré 4795 à d'anciens prisonniers des nationalités les plus diverses.

Ainsi, le travail s'est maintenu à un niveau relativement élevé dans la plupart des services de l'Agence. Au service italien, l'activité s'est fortement accrue : on y a enregistré 15.000 demandes, soit 10.000 de plus qu'en 1963. Cet accroissement fut un résultat de la publication par le gouvernement italien de son programme d'indemnisation, sur la base de fonds mis à sa disposition par la République fédérale d'Allemagne. Pour répondre aux demandeurs cherchant à faire valoir des droits à ces pensions, l'Agence est demeurée en relation étroite avec le Service international de recherches, à Arolsen¹.

D'autre part, l'activité de l'Agence a subi les contrecoups des événements internationaux. Ce fut particulièrement le cas pour les troubles au Congo, qui motivèrent plusieurs centaines de demandes en provenance des régions les plus variées du monde et émanant aussi bien de bureaux officiels (gouvernementaux) que de personnes privées, d'entreprises économiques et de congrégations religieuses. Les demandes reçues par l'Agence en relation avec ces événements concernaient des personnes de toutes races et de toutes nationalités. Voici la liste des pays dont les ressortissants ont fait l'objet de communications, recherches et enquêtes :

¹ Voir p. 39.

Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Cameroun, Canada, Chypre, Congo, Danemark, Espagne, Ethiopie, France, Grande-Bretagne et Commonwealth, Grèce, Inde, Iran, Italie, Liban, Luxembourg, Nigeria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, R.A.U., Rhodésie, Soudan, Suède, Suisse, Uganda, U.S.A., Yougoslavie.

L'Agence a reçu 119 télex de Léopoldville donnant des listes de rescapés, hospitalisés, disparus, ainsi que de 310 décédés, dont 210 ressortissants belges.

En relation avec la guerre du Yémen, l'Agence a assuré la transmission de nombreux messages entre des prisonniers et leurs familles. Ce fut en particulier le cas pour les militaires égyptiens capturés par les Yéménites royalistes et pour qui le CICR représente l'unique possibilité de donner un signe de vie à leurs proches¹.

Au Vietnam, l'Agence a également servi d'intermédiaire pour la correspondance entre des détenus et leurs familles. Cependant, les tentatives faites pour entrer en communication avec les Américains captifs du Front national de libération du Sud-Vietnam n'avaient pas encore, à la fin de l'année, abouti à un résultat².

Dans toute cette activité, l'Agence entretient une collaboration étroite avec de nombreuses Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En effet, plusieurs de celles-ci possèdent elles aussi des services de recherches ou des bureaux de renseignements dont les fichiers fournissent des indications qui, dans de multiples cas, se combinent opportunément avec celles de l'Agence à Genève et permettent de mener les enquêtes à des résultats positifs.

A cet égard, il convient de relever le sensible accroissement de la collaboration avec les Sociétés nationales de l'Est européen et en particulier avec l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'Union soviétique, à Moscou. L'abondante correspondance entre l'Agence et ces pays a permis, dans un grand nombre de cas, de renouer des liens familiaux rompus depuis longtemps, parfois depuis la révolution de 1917. Ainsi des émigrés russes se sont adressés au CICR dans l'espoir de rétablir le contact avec

¹ Voir ci-dessus p. 7.

² Voir p. 28.

leurs familles en URSS. De Moscou, sont parvenues des demandes en nombre relativement important, émanant de citoyens soviétiques désireux de recevoir des nouvelles d'un parent parti pour l'étranger depuis de longues années.

Les démarches entreprises par l'Agence à la suite de ces demandes ont fréquemment abouti au résultat espéré, suscitant parmi les intéressés une joie dont plusieurs ont tenu à faire part au CICR. Voici, à titre d'exemples, deux cas de recherches couronnées de succès :

Un émigré russe, M. V., était demeuré sans nouvelles de sa famille depuis 1918. Il avait laissé dans son pays natal ses parents, quatre frères et deux sœurs, et ne leur avait donné depuis lors aucun signe de vie. Au début de 1964, il se décida enfin à tenter de renouer avec les siens et s'adressa pour cela au consulat soviétique de Paris, qui lui conseilla d'écrire au CICR. Saisie de la demande de M. V., l'Agence centrale de recherches envoya aussitôt un message à l'adresse indiquée en URSS. Elle reçut bientôt une réponse écrite par une voisine qui donnait des nouvelles de la famille V. : les parents étaient décédés depuis plusieurs années, deux des frères étaient morts à la guerre, mais deux autres étaient toujours en vie, ainsi que les deux sœurs. Tous quatre avaient quitté le village natal, mais l'Agence put retrouver leur trace et entrer en contact avec eux. Elle reçut bientôt, de l'un des frères, une lettre exprimant sa joie de savoir que le disparu, dont il ne savait rien depuis si longtemps, était en vie. C'est ainsi que ces frères, qui ne s'étaient pas vus et ne s'étaient pas écrit pendant quarante-sept ans, purent entrer en correspondance grâce à l'intermédiaire du CICR. A celui-ci, M. V. a donné un touchant témoignage de reconnaissance.

L'autre exemple se rapporte à Olga D., qui, avec sa mère, ses trois sœurs et son frère, habitait un village d'Ukraine. Comme la famille était d'origine allemande, elle fut, en 1943, envoyée en Allemagne par les autorités d'occupation, et le jeune homme incorporé dans la Wehrmacht. Obligées de gagner leur vie, la mère et ses quatre filles se dispersèrent. A la fin de la guerre, Olga rentra en URSS, se maria, s'établit loin du petit village de son enfance. En mars 1964, l'Agence centrale de recherches, à Genève, reçut, transmise par la Croix-Rouge soviétique, une demande d'Olga désireuse de

savoir si les membres de sa famille, dont elle était sans nouvelles depuis 1945, vivaient encore. Une enquête approfondie permit de retrouver la trace de l'une des sœurs, Martha, qui avait émigré au Canada sitôt après la guerre, s'était mariée et avait fait venir auprès d'elle sa mère, sa sœur Alma et son frère Jonat. Elle demeurait en correspondance avec la quatrième sœur installée en Californie. Ainsi, après des recherches compliquées par les changements de noms des sœurs mariées dans l'intervalle, la famille, malgré la distance séparant l'URSS de l'Amérique, a pu renouer des liens qu'un silence de dix-neuf ans avait rompus.

Relevons encore que l'Agence centrale de recherches dispose, à Zurich, d'une section auxiliaire dont l'activité continue à lui être fort utile. A la fin de la guerre, cette section, la plus importante et la plus ancienne de Suisse, en dehors de Genève, occupait 330 personnes. Depuis lors, grâce à l'appui de la ville de Zurich, qui met gratuitement des locaux à sa disposition, elle n'a cessé d'accomplir une besogne moins considérable, mais rendue nécessaire par la pénurie de personnel au siège du CICR. En 1964, deux employés modestement rétribués y ont travaillé avec l'aide de plusieurs collaboratrices bénévoles.

Service international de recherches (Arolsen)

Travaillant en collaboration étroite avec l'Agence centrale de recherches, le Service international de recherches (SIR), à Arolsen (près de Kassel, République fédérale d'Allemagne), demeure la plus importante source de documentation sur le sort des personnes déplacées, déportées ou disparues pendant la seconde guerre mondiale, soit en Allemagne, soit dans les pays occupés par l'armée allemande. Le CICR en assume la gestion en vertu d'accords signés à Bonn le 6 juin 1955 et renouvelés le 12 mai 1960.

Au SIR, comme à l'Agence centrale, l'activité a généralement augmenté par rapport à l'année précédente. Cet accroissement, qui concerne surtout les demandes de certificats d'incarcération, a été dû principalement à la décision du gouvernement fédéral allemand d'appliquer un programme élargi d'indemnisation aux victimes du régime national-socialiste.

Le SIR a poursuivi ses autres tâches courantes, notamment les recherches dans les fichiers, la préparation d'une édition révisée du catalogue des camps et prisons et le contrôle de décès de citoyens soviétiques sur la base de listes des tombes. D'autre part, il a reçu de nouveaux documents, en particulier une liste de détenus du camp de concentration de Mauthausen (Autriche) et un nombre important de documents cliniques relatifs à des personnes déplacées en Bavière.

Au total, le SIR a reçu 197.805 (100.799 en 1963) demandes d'enquêtes et de certificats, il a établi 208.500 (158.498) certificats et rapports positifs. Il publie lui-même des rapports semestriels d'activité avec des statistiques complètes.

Préparation du personnel sanitaire et secours aux invalides de guerre

En vertu de l'article IV, alinéa *e*) de ses statuts, le CICR doit, en vue d'éventuels conflits, contribuer « à la préparation et au développement du personnel et du matériel sanitaires, en collaboration avec les organisations de la Croix-Rouge, les Services de santé militaires et autres autorités compétentes ». Le Service du personnel sanitaire s'efforce donc de réunir toutes les informations disponibles sur la situation du personnel sanitaire dans tous les pays, son organisation, son recrutement, son instruction et son enrôlement en cas de nécessité. Dans cette activité, il maintient des contacts fréquents avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, conformément à l'accord liant le CICR à cette institution.

Pour cela, M^{me} Anny Pfirter, chef de ce service, a, en 1964, accompli plusieurs missions auprès d'écoles de cadres et d'associations d'infirmières en divers pays. Elle y a organisé des séminaires destinés avant tout à mieux faire connaître les Conventions de Genève : les participantes y ont étudié les situations où le personnel sanitaire militaire pourrait être placé en cas de conflit, en tenant compte de ses droits et devoirs définis par les Conventions.

Une infirmière monitrice, M^{me} Eveline Darbre, assistante du chef de Service, a accompli, d'août à novembre, une mission à l'hôpital de campagne du CICR à Uqd, dans le nord du Yémen. Elle fut plus particulièrement chargée d'y former des aides-infirmiers yéménites.

En général, le Service est demeuré en relations étroites avec le monde des infirmières ; il a participé à l'Assemblée générale de l'O.M.S., en mars, ainsi qu'aux travaux du Comité consultatif des infirmières de la Ligue, en juillet. Au siège du CICR, il a reçu la visite d'un grand nombre d'infirmières ou d'élèves-infirmières. D'autre part, il a entretenu une abondante correspondance et répondu à de multiples demandes de renseignements.

Quant à l'activité en faveur des invalides de guerre, assumée par ce même service, on en a rendu compte à la page 14, dans le chapitre se rapportant à la mission du CICR au Yémen.

Assistance à des victimes d'expériences pseudo-médicales

Le CICR, qui avait accepté de servir d'intermédiaire pour la remise d'une assistance financière offerte par le gouvernement de Bonn à des victimes d'expériences pseudo-médicales pratiquées dans les camps de concentration allemands, sous le régime national-socialiste, a, en 1964, été saisi d'un grand nombre de demandes d'indemnisation, provenant de Hongrie, de Pologne et de Tchécoslovaquie. Avec la collaboration des Sociétés de Croix-Rouge des pays intéressés, il a examiné médicalement chaque cas ; 70 dossiers ont été retenus en vue de la réunion de la Commission neutre chargée de statuer sur ces cas et qui devait se réunir en mars 1965.
